

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

2015 -2016

La professionnalisation des armées : retour sur
les débats autour du service national
(1991-1997).

Quelles perspectives d'avenir envisageables ?

Chef de bataillon Michel Stachowski

Sous la direction de

Christophe Lafaye

Docteur en histoire de l'université d'Aix-Marseille

Après deux siècles de conscription dont près de la moitié sous un régime universel, le service militaire a été suspendu en 1996. Les débats qui y ont conduits reflètent les courants de pensée qui ont façonné le service militaire depuis sa création. A l'heure où de nombreuses voix réclament le rétablissement d'un service national universel voire d'un service militaire, l'étude du rapport entre le service militaire et la société française permet d'éclairer les solutions souhaitables et possibles en 2016. La mise en place d'un service civil universel, prenant pour base certains dispositifs d'insertion qui fonctionnent, apparaît être la meilleure opportunité pour proposer et faire vivre le Pacte Républicain à nos jeunes.

After two centuries of conscription with almost half under a universal regime, military service was suspended in 1996. The debates that have led to that suspension reflect school of thought that shaped military service since its inception. At a time when many voices call for the reinstatement of a universal national service or a military service, the study of the relationship between the military and the French society sheds light on the desirable and possible solutions in 2016. The setting of a universal civil service, taking as a basis some integration packages that work, appears to be the best opportunity to propose to our youth a living experience of the Republican Pact.

Commandée dans le cadre de son programme de représentation des hauts faits d'armes, *La Bataille de Valmy*¹ peint par Horace Vernet en 1826 permet de mettre en avant la participation patriotique du roi Louis-Philippe, alors duc de Chartres, à bataille de Valmy du 20 septembre 1792. Cette bataille reste effectivement la représentation de la Nation en armes dans l'inconscient collectif français. « *Sur toute cette jeune armée planait quelque chose, comme une lueur héroïque, où le roi ne comprit rien. Cette lueur était la Foi. Et cette joyeuse armée qui d'en haut le regardait, c'était déjà l'armée de la REPUBLIQUE.* »²

Au-delà des discussions sur les réalités historiques de cette victoire, cette bataille d'armées composées de soldats de métier et de volontaires est décrite comme le mythe fondateur de l'affirmation républicaine de la France révolutionnaire. Elle est contée telle une composante du roman national dans les manuels scolaires d'Ernest Lavisse de la III^e République.

Réservoir de force pour la défense du territoire, le service militaire demeure également une pierre angulaire de la construction et de l'unité de la Nation. En réalité, la conscription, littéralement le recensement des jeunes susceptibles d'être appelés pour faire leur service militaire, n'a eu de cesse d'être débattu pour déterminer son organisation entre service partiel et service universel. Au-delà de la défense de la France, l'enjeu principal de la conscription devient très vite celui de la place du citoyen armé dans la Nation et plus largement des fondements du citoyen, individu devenant acteur de la Nation. Transformé progressivement en service national, l'appel sous les drapeaux reste néanmoins la raison et la composante la plus structurante de ce système. Encore perçu comme un passage incontournable pour forger l'esprit républicain et citoyen, l'impôt du sang ou à défaut l'impôt du temps, demeure le rite initiatique hérité du mythe révolutionnaire. Si la réalité historique modère ici aussi l'image d'Epinal attribuée au rôle du service militaire, la fonction sociale de cette période est vécue dans la population comme un élément dimensionnant de la vie d'un homme. L'utilisation du terme institution pour qualifier le service militaire dépasse d'ailleurs la simple définition d'une structure qui participe à l'organisation de la société. Le service fait partie de l'institution militaire mais surtout il donne du sens à la vie en société. C'est dans cette acception qu'il peut être entendu comme conférant des valeurs.

¹ Vernet Horace, *La Bataille de Valmy*, 1826. Cf. Annexe 1.

² Michelet Jules, *Histoire de la Révolution française*, Tome Quatrième, Paris, Chamero, 1849.

« Dès lors que le service des armes par des appelés n'est plus nécessaire, quel doit être son avenir ? »³ Pour éclairer sa réflexion sur le service militaire, le président Jacques Chirac s'inspire manifestement des écrits du colonel de Gaulle : « le principe exclusif de la Nation armée ne convient qu'à des conflits dont les enjeux n'ont point de mesure »⁴. Présentée comme une réponse stratégique à la nouvelle donne internationale, il décide de suspendre le service national et fait débiter la professionnalisation des armées. Sans remettre en cause la pertinence de l'armée de métier dont les bénéfices opérationnels sont objectivement visibles aujourd'hui, cette professionnalisation constitue néanmoins une rupture avec ce modèle de citoyen façonné par son action au profit de la défense de son pays. Les fondements de la citoyenneté républicaine moderne initialement mis en place autour du binôme Ecole / Armée se trouvent remis en cause.

Depuis la suspension du service militaire, des mentions proposant son rétablissement apparaissent ponctuellement dans la presse, dès que la question des fondements du citoyen revient. Difficilement quantifiable, toujours sujet à débat, l'influence du service militaire sur l'identité républicaine et la cohésion sociale devient un facteur à examiner sous une approche historique qui seule permettra de comprendre les invariants et évolutions majeurs. L'étude de la portée du service militaire sur la société française reste nécessaire pour comprendre quelle fut sa réelle fonction. Ce regard s'avèrera d'autant plus pertinent pour éclairer les débats actuels sur la manière d'éduquer nos jeunes à la citoyenneté.

En définitive, sans péril direct aux frontières justifiant une nouvelle levée en masse d'une "armée-citoyenne", la question de la pertinence des fonctions structurantes du service militaire dans la société mérite d'être posée dans le contexte des menaces actuelles sur le pays.

A travers un examen des lignes du débat passé et actuel sur le service militaire, nous essayerons de voir si des perspectives raisonnables existent permettant de concilier la défense du territoire, mission première des armées, et leur rôle historique d'acteur de la cohésion nationale. Que serait-il souhaitable et possible de faire en France en 2016 ?

En d'autres termes, en quoi les principes structurants du service national pourraient-ils concourir au renforcement de la Nation en 2016 ?

³ Chirac Jacques (président de la République), *Discours sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national*, Paris Ecole Militaire, le 23 février 1996.

⁴ Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, France, Berger-Levrault, 1934.

L'étude historique des débats sur le service militaire marque d'emblée l'enjeu politique de cette question d'éducation du citoyen (I). La conclusion des débats de 1996 sur la professionnalisation constitue dès lors une rupture puisque l'abandon de la conscription comme fonction républicaine dans la société française est prononcé sans consensus (II). En tant qu'enjeu politique, la formation du citoyen doit faire l'objet d'un nouvel effort national dont les principes du service militaire ne doivent pas être absents (III).

I. Le service militaire : un enjeu plus politique que militaire.

Les lois successives abordant la conscription montrent une adaptation du format d'armée à la menace mais les débats y menant reflètent surtout les tiraillements entre un service militaire long avec une partie de la jeunesse et un service militaire plus court mais universel. En creux, il s'agit de l'équilibre politique entre volonté de liberté et aspiration pour l'égalité que les parlementaires discutent. L'histoire de la conscription montre cet effet de balancier entre ces deux grandes tendances. Après la guerre de 1870, la III^e République met en place le service militaire universel qui devient le prolongement de l'école érigeant l'unité nationale en objectif pour préparer la revanche. Après les deux guerres mondiales du XX^e siècle, la société aspire à plus de libertés et la conscription revient progressivement à un système d'appel différencié.

a. Dialectique liberté / égalité avec son corollaire service partiel long et service universel court.

Après Valmy, la loi Jourdan de 1798 puis les lois Gouvion Saint Cyr de 1818 et Niel de 1868 font évoluer le format de la conscription : création du principe, mise en place du remplacement, division du contingent par tirage au sort, réglementation des exemptions. A chaque étape, la désignation des futurs appelés est discutée pour mesurer et revoir l'équilibre entre armée de métier et armée d'appelés. Il faut attendre 1905 pour voir l'avènement d'un véritable service militaire universel. Si les désertions et exemptions médicales demeuraient, c'est ce modèle le plus égalitaire qui reste encore présent dans les esprits lorsque l'on aborde le service universel.

Plus que des questions de rapport de force face à une menace ou de compositions des forces armées, c'est une question bien plus politique qui anime les parlementaires qui discutent les textes de lois. « *L'histoire de la conscription et de son évolution tout au long du XIX^e siècle n'est pas une histoire militaire au sens strict du terme mais une histoire politique, voire idéologique.* »⁵ Les tenants de la liberté prônent une armée de métier qui rendrait les jeunes plus disponible pour devenir immédiatement des forces vives de l'économie⁶. Si l'armée de métier ne peut être réalisée, c'est l'armée mixte qui est alors défendue pour produire un système de conscription partielle mais de longue durée. A l'inverse, les partisans d'un

⁵ Crépin Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, Arras, Artois Presse Université, 1998.

⁶ Raoul Girardet traduit cela par cette analyse : « *l'armée est une entrave, par les charges qu'elle fait peser sur le budget, au développement du crédit, et à l'essor industriel et commercial de la Nation.* » *La société militaire dans la France contemporaine (1815-1839)*, Plon, 1953.

système le plus égalitaire possible font valoir l'unité de la Nation et l'apprentissage de la citoyenneté que celui-ci procure.

Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de justification opérationnelle. La définition même de la citoyenneté avec le champ des droits et des devoirs associés dans la Nation devient le sujet. Dans une France où l'Etat-Nation se construit, la répartition géographique de l'affectation des recrues participe grandement à la disparition des spécificités régionales. De même, l'armée devient un pivot de l'assimilation en tant que creuset de la Nation pour l'intégration des immigrés. La citoyenneté passe dans une large mesure par l'appel sous les drapeaux. « *En étant soldat, on devenait d'abord un homme puis un citoyen.* »⁷

b. La III^e République et le binôme école-armée comme un achèvement de l'unité nationale.

La III^e République fait figure de référence dans la mise en place d'institutions qui ont permis d'achever l'unité nationale. Née dans la défaite de 1870, la III^e République mobilise d'abord son énergie en vue d'une grande revanche contre l'Allemagne qui permettrait de réintégrer l'Alsace et la Lorraine⁸.

Les lois scolaires de Jules Ferry de 1881-1882 constituent le juste préalable pour tout jeune français pour recevoir une instruction de base. C'est un premier vecteur qui développe le sentiment national et les livres scolaires de l'époque présentent l'histoire comme un roman pour fédérer et poser les fondations du futur citoyen.

La loi Cissey⁹ a pour but de renforcer la défense nationale et constitue un premier pas vers l'universalité qui reste à ce stade égalitaire par le tirage au sort. Surtout, l'armée s'avère être la seule institution capable de former un creuset national. *Le rôle social de l'officier* de Lyautey témoigne dès 1891 de cette nouvelle mission des armées qui, outre la défense du pays, deviennent des éducateurs d'une France rurale qui doit achever d'instruire le jeune français autant que lui faire comprendre son rôle de citoyen. La mise en place de ce système ne se fait pas sans objection et les antimilitaristes apparaissent. Il n'en reste pas moins que l'armée devient à la fois structure d'entraînement militaire pour la revanche, lieu d'instruction des classes populaires et vecteur d'éducation citoyenne pour tous en tant que creuset

⁷ Vincent Jean-Louis (général de corps d'armée), *Conscription et citoyenneté*, discours, 18 octobre 2006.

⁸ « *Les intentions des parlementaires qui avaient voté la loi du 27 juillet 1872 étaient d'une autre nature. Leur objectif était, à l'instar de la Prusse, de préparer au combat le maximum d'hommes, de former des soldats et des citoyens attachés au respect de l'ordre, mais aussi, après la Commune de Paris, d'obtenir la paix sociale par la discipline militaire.* » Auvray Michel, *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Paris, Autrement (Mémoires), p19.

⁹ Loi du 27 juillet 1872 : suppression du remplacement, service universel dont la durée, entre 6 mois et 5 ans, est fixé par tirage au sort.

républicain. La loi Berteaux du 21 mars 1905 achève ce processus en rendant égalitaire l'appel sous les drapeaux : le service est national et obligatoire. Ce principe restera ancré dans les esprits pour le siècle.

Finalement, c'est bien un binôme école-armée cohérent qui permet de construire une génération de jeune français conscient de leur appartenance à une même Nation et prêt à la défendre. « *Le triple apprentissage de la Nation, de la citoyenneté et de la République, en cours bien avant la III^e République se poursuit en même temps que l'acculturation et la socialisation qui en sont les corollaires.* »¹⁰ La préparation de la Grande Guerre devient l'apogée de ce principe mais la masse d'hommes finalement tués et blessés deviendra un argument pour les opposants du service militaire universel désigné comme un des coupables de la guerre totale.

c. La menace reste un facteur important de mobilisation.

« *Plus jamais de guerre.* »¹¹ Après la Grande Guerre, les français sortent traumatisés par la violence des combats mais le service militaire reste retenu comme un facteur de la victoire et conserve son rôle éducatif et social. La loi Painlevé de 1928 ramène néanmoins le service militaire à un an car l'opinion publique le réclame et les contestations augmentent¹². Ce phénomène de balancier, mobilisation puis relâche, n'est pas unique. Dès 1798, la loi Jourdan consacre le statut de citoyen-soldat mais conserve un principe d'appel en tant que de besoin¹³ car les levées en masse ne sont plus nécessaires à ce stade pour faire face aux attaques des royaumes européens. De même, après la chute de l'Empire, la décision de Louis XVIII d'abolir la conscription est bien accueillie par le peuple. Ici aussi, les perspectives de grandes campagnes n'apparaissent plus immédiatement. L'annonce de la professionnalisation par

¹⁰ Crépin, *op. cit.*

¹¹ « Nie wieder Krieg. » Apparue en Allemagne après la Première Guerre mondiale, le slogan s'est propagé ensuite en Europe et a été ensuite repris près la Seconde Guerre Mondiale.

¹² « *Les critiques contre la conscription resurgissent dès les années vingt. La conscription traverse une période de discrédit qui ne s'achève qu'à la fin des années trente.* » Boulanger Philippe, *Revue Internationale d'Histoire Militaire, La conscription en France au xxe siècle : de l'armée de masse à l'armée professionnelle*, s.l, Institut de Stratégie Comparée, 2005. Dans un autre registre, la filmographie de Claude Zidi (*Les bidasses en folie, Les bidasses s'en vont en guerre*) des années 70 popularise une image ridicule du service militaire.

¹³ Loi Jourdan-Delbrel en date du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) :

Article 1 : « *Tout français est soldat et se doit à la défense de la patrie.* »

Article 3 : « *Hors le danger de la patrie, l'armée se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription.* »

Jacques Chirac n'est pas étrangère à cette logique : il n'y a plus de menace directe en Europe¹⁴.

Si les intérêts éducatifs et civiques demeureront longtemps des arguments majeurs pour le maintien du service militaire dit universel, ils ne peuvent à eux seuls justifier un tel dispositif. Dès que la menace sur la Nation est réduite, l'histoire nous montre que l'intérêt opérationnel du service militaire de masse est rapidement discuté.

Finalement, c'est une combinaison de facteurs qui cadre le service militaire. La menace ressentie provoque une mobilisation de l'unité nationale. S'ensuit une conscription de masse, plus universelle. Le dialogue entre liberté et égalité de l'appel sous les drapeaux à l'aune de son intérêt civique reste permanent mais la menace reste certainement un déclencheur majeur pour provoquer l'égalité devant le service militaire. Sans attaque potentielle aux frontières, les libertés individuelles reprennent l'avantage dans ce débat éminemment politique et militent pour un service militaire partiel. Avec la fin de la Guerre Froide, c'est dans ces conditions que l'étude du passage à la professionnalisation s'est faite.

*

¹⁴ « Aujourd'hui, le temps a fait son œuvre, l'empire soviétique s'est effondré. [...] La paix s'étend sur l'Europe occidentale [...] elle s'enracine dans des solidarités nouvelles, profondes et, je crois, irréversibles. » Chirac, *op. cit.*

II. Les débats autour du service national de 1996 : mise devant le fait accompli de la fin d'une ère.

Résultat d'une lente évolution depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le format et le contenu du service national révèlent toutes leurs faiblesses après la chute du Pacte de Varsovie. Se pose dès lors la question d'une nouvelle réforme du service dont les contours restaient à définir mais où l'abandon de l'appel sous les drapeaux n'était pas encore envisagé. Les débats parlementaires montrent un désaccord sur l'appréciation du rôle de la conscription et sur les réformes possibles dans un contexte où la décision de l'exécutif était déjà arrêtée. Fruit d'une évolution sociale et stratégique, la suspension du service national signe la fin du rôle de l'armée dans la fondation des bases du citoyen en devenir et propose un modèle où l'éducation civique repose seule sur les épaules des enseignants.

a. 1945-1996 : un service militaire de plus en plus inadapté où politiques et militaires tentent de faire survivre un modèle dépassé.

La fin de la Seconde Guerre mondiale, les guerres de décolonisation et la fin la Guerre Froide marquent le déclin progressif du principe de service militaire universel. Malgré ses déclarations dans *vers l'armée de métier* et malgré la mise en place de la dissuasion nucléaire, le général de Gaulle n'a pas souhaité adopter la professionnalisation des armées. Le spectre du pacte de Varsovie avec ses armées massives entretient encore un peu le besoin d'armées françaises conséquentes. Le principe du service militaire universel demeure dans les livres blancs sur la Défense¹⁵ successifs mais les décalages progressivement ajoutés au système vont en user peu à peu le principe égalitaire dans une France qui se sent de plus en plus en sécurité à ses frontières.

L'adéquation entre la ressource, de plus en plus grande avec les générations du baby-boom appelées sous les drapeaux, et le besoin, moins important et partagé entre défense face au bloc de l'est et intervention rapide à l'extérieur, devient de plus en plus difficile à concilier. « *En dehors des parachutistes, des commandos et des unités combattantes, tous les appelés le disent : « A part les classes, on ne fait pas grand-chose, c'est la routine. »*¹⁶ Devenu service national, celui-ci s'avère de moins en moins égalitaire. Comment dresser un parallèle entre celui qui réalise son service national en tant qu'aide technique ou coopérant et celui qui exécute son service militaire dans un régiment en France métropolitaine ?

¹⁵ Théorie des trois cercles du livre blanc de 1972. Continuité de la défense du sanctuaire national, protégé par la dissuasion nucléaire, jusqu'à la dimension mondiale de la défense de la France par forces de projection et forces prépositionnées.

¹⁶ Bessin Marc, *Autopsie du service militaire : 1965-2001*, Paris, Autrement (Mémoires), 2001, p 88.

Le service national emporte de moins en moins l'adhésion mais survit. C'est tout le paradoxe d'une France qui reste attaché à ce principe sans pour autant en accepter les modalités.

b. L'examen de la solution la plus probable avant la décision présidentielle : le service mixte composé de professionnels et d'appelés.

L'élection à la présidence de la République de Jacques Chirac en 1995 provoque de véritables travaux pour réformer le service national, à tout le moins sa composante militaire. Sous la direction de Jean-Claude Mallet, directeur de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS), cinq groupes de travail sont formés dans le cadre d'un comité stratégique qui reste initialement secret. Le troisième groupe de travail traite des ressources humaines d'une plus grande professionnalisation des armées comportant toujours une part d'appelés. Le général de corps d'armée Jean-Louis Vincent, membre de ce groupe de travail, témoigne des pistes et travaux de ce qui deviendrait de fait une armée mixte. Il s'agit de placer le curseur entre troupes professionnelles, avec les titres budgétaires III et V associés¹⁷, et troupes d'appelés. A ce stade, les armées restent effectivement opposées à une professionnalisation totale car les effectifs disponibles immédiatement restent une priorité pour la satisfaction des besoins des forces¹⁸.

L'annonce brutale du passage à la professionnalisation par le président de la République le 22 février 1996 provoque une révolution culturelle pour les armées qui doivent désormais entrer dans une logique de recrutement en moins de six ans. Bastien Irondelle précise la chronologie de cette décision : « *Le leadership présidentiel est d'autant plus déterminant qu'il se heurte à l'unanimité des préférences des principaux acteurs. [...] Le président de la République « retoque la copie » qui lui est soumise le 30 novembre et qui n'envisage qu'une armée mixte. Il exige que soit étudié un modèle d'armée entièrement professionnelle. Le nouveau modèle [...] est « acté » [...] lors d'un conseil de Défense à la fin du mois de janvier* »¹⁹.

Sans la décision tranchée de Jacques Chirac, il est donc fort probable que le projet d'armée mixte aurait entretenue encore quelques années un service national essoufflé. La mise en place d'un tel dispositif, encore plus inégalitaire, aurait certainement achevé de fédérer les critiques contre celui-ci. En l'absence de menace directe, seule les vertus civiques du service contribuaient encore à en entretenir la nécessité. Un service qui ne serait plus un vecteur

¹⁷ Dépenses de fonctionnement (titre III) et dépenses d'investissement (titre V).

¹⁸ Vincent Jean-Louis (général de corps d'armée), entretien oral libre, Ecole Militaire, Paris, 18 février 2016.

¹⁹ Irondelle Bastien, Revue Inflexions, *Professionnalisation : le processus décisionnel*, Paris, La documentation française, 2013.

commun d'intégration, de cohésion sociale et de développement de l'identité républicaine serait voué à disparaître. Une armée mixte n'était donc pas une solution viable pour un service national qui voyait déjà 30% d'une classe d'âge échappé à sa composante militaire, dont un tiers des cadres et des professions libérales.

c. Une opposition entre les deux principaux rapports parlementaires pour un débat dont les conclusions étaient certainement déjà écrites.

De fait, Jacques Chirac a donc déjà arrêté sa décision concernant la professionnalisation. Dès lors, le parlement n'a plus qu'à se prononcer sur la pertinence d'un service national acteur à part entière du pacte républicain²⁰.

Deux rapports parlementaires seront rédigés, l'un au Sénat²¹, l'autre à l'Assemblée Nationale²². Ces deux rapports reconnaissent l'un et l'autre l'apport du service militaire dans la construction progressive de la Nation. Mais les diagnostics sur l'abandon du service national diffèrent. Le rapport du Sénat s'attache à relativiser pas à pas le lien entre service militaire et identité républicaine, cohésion sociale et intégration pour prôner la suppression de l'obligation légale. Le rapport de l'assemblée nationale marque plus d'inquiétudes sur les conséquences civiques et sociales de celui-ci. Les critiques sur la détérioration de l'organisation du service sont à la hauteur des regrets de l'universalité et de l'égalité attendue. L'hypothèse d'un service national civil obligatoire n'est finalement pas proposée car elle provoquerait des problèmes de traitement et d'accueil conséquents. Néanmoins, cet abandon tient plus à des justifications techniques qu'idéologiques. On retrouve certainement les débats entre partisans d'une plus grande liberté ou d'une plus grande égalité. En substance, le débat pourrait être résumé par ces deux témoignages : « *les jeunes n'ont plus besoin du service national pour entrer dans l'âge adulte* »²³, mais « *l'Etat est d'abord un lien de valeurs. Or, qui peut transmettre celle-ci ? Si la famille et l'école ne remplissent plus leurs fonctions traditionnelles, il ne reste que l'armée.* »²⁴

En outre, le grand débat national sur le possible maintien du service national, la professionnalisation des armées étant arrêtée d'emblée, reste un effet d'annonce puisque la

²⁰ « *Je souhaite qu'un vaste débat, un grand débat national soit engagé et que le Parlement puisse se prononcer d'ici l'été, à défaut de pouvoir soumettre cette question pour des raisons constitutionnelles au peuple français tout entier.* »

²¹ Vinçon Serge (sénateur), *L'avenir du service national*, Paris, Sénat, 1995-1996.

²² Seguin Philippe (président de l'assemblée nationale), *La France et son service*, Paris, Assemblée nationale, 1995-1996.

²³ Picq Jean (secrétaire général de la Défense nationale), *La France et son service*, Paris, Assemblée nationale, 1995-1996.

²⁴ Sitruk Joseph (grand rabbin de France), *La France et son service*, Paris, Assemblée nationale, 1995-1996.

durée du débat (3 mois) et ses modalités ne permettent pas réellement d'offrir à l'opinion publique les moyens de se prononcer en conscience sur l'avenir de cette obligation citoyenne²⁵. De fait, la méthode menée n'a jamais laissé la place au hasard car elle comportait des intérêts de Défense mais également des intérêts économiques. « *Le processus décisionnel correspond bien à un style régalien.* »²⁶

On peut voir les conséquences militaires de cette décision : les forces armées professionnelles actuelles révèlent aujourd'hui toute leur efficacité militaire sur les théâtres d'opération. En revanche, il est impossible de définir ce que serait la société française si un service national civil avait été adopté. L'école devient dès lors la seule institution responsable de la transmission des valeurs civiques.

La France fait néanmoins face à une nouvelle crise 20 ans après cette décision. Il n'y a toujours pas de menace directe aux frontières mais les attaques terroristes de 2015, perpétrées par des français au nom de Daesh, posent la question du sentiment national de notre jeunesse. Plus encore que ces attentats eux-mêmes, ce sont les refus de participer à la minute de silence²⁷ en mémoire des morts des 7-9 janvier 2015 et les départs de jeunes souhaitant combattre dans les rangs de Daesh qui imposent de réfléchir à l'efficacité de cette éducation civique. Pour faire face à cette menace sur notre sol, l'opération Sentinelle ne peut être suffisante en soi. L'amiral Lanxade faisait dès 2005 cette analyse : « *La transformation de notre système de défense a, par ailleurs, sans doute sous-estimé les menaces nouvelles susceptibles de s'exercer sur le territoire national. On ne peut exclure, en effet, que surviennent des situations de crise qui requièrent des effectifs de surveillance nombreux, par exemple face au terrorisme.* »²⁸

*

²⁵ « *Ce débat, qu'il [le présidente de la République] demandait aux communes d'organiser, tourne au fiasco : environ le tiers des municipalités se plient à sa demande, pour constater que les salles sont quasi vides.* » Boëne Bernard, Revue française de sociologie, *La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique*, s.l, Presse de Sciences Po, 2003.

²⁶ Irondelle, *Op. Cit.*

²⁷ Beyer Caroline et Verduzier Pauline, *Charlie Hebdo : ces minutes de silence qui ont dérapé dans les écoles*, www.lefigaro.fr, 9 janvier 2015 mis à jour le 20 janvier 2015

²⁸ Lanxade Jacques (amiral), Revue Études, *De la conscription à l'armée professionnelle*, s.l, Société d'Édition de Revues, 2005.

III. 20 ans après la décision de professionnaliser : retour du débat politique sur l'éducation du citoyen.

Les leçons de l'histoire invitent à prendre l'enjeu civique comme pierre angulaire de toute réflexion actualisée sur le rôle possible d'un nouveau service. Son étude pourrait s'articuler autour de trois verbes : vouloir, pouvoir et agir. Ce triptyque est indissociable pour la crédibilité de toute proposition qui chercherait réellement à transformer les vœux en réalité. Les carences évidentes de l'éducation citoyenne actuelle nous renvoient à notre volonté citoyenne. Comment veut-on rendre vivant le pacte républicain pour la jeunesse ? Dans un cadre budgétaire contraint, ce qui est réalisable borne de fait le champ des possibles. Dans ces conditions, l'action doit devenir le moteur principal de toute proposition car ce sont ces petits pas qui pourraient faire naître de nouvelles opportunités et volontés. A rebours, l'action ouvrirait finalement les possibilités et constituerait une base pour une volonté plus affirmée.

a. Vouloir : les raisons de la pertinence du débat sur un service national et non un service militaire. Des discussions où les armées doivent néanmoins rester présentes.

Considérant que la question du service est bien plus politique que militaire, il s'agit de se demander quel dispositif voulons-nous pour former le corps social de notre jeunesse. D'emblée, cette question contient donc un volet essentiellement civil. L'exemple du Pacte Républicain mis en place par la III^e République ne peut dès lors convenir comme modèle. Le parcours citoyen de l'époque reposait sur le binôme école-armée qui ne peut être reproduit en tant que tel aujourd'hui. Il doit à tout le moins être modifié et adapté à notre siècle. Le parcours citoyen actuel montre tout autant ses limites, il doit donc également être revu. L'école qui devait être l'unique vecteur de civisme et le creuset républicain se trouve désarmée pour remplir cette mission.

En revanche, le principe d'un parcours citoyen consolidé mérite toute l'attention. Actuellement, le dispositif ne permet pas de créer un réel creuset républicain car la citoyenneté doit d'abord se vivre pour être construite. Seule une expérience de celle-ci permettra de former une véritable communauté nationale.²⁹ Dans les faits, les appels réguliers à un retour du service militaire ne sont que la traduction de cette recherche d'un moment dans la vie d'un jeune français pour graver chez lui les fondements républicains. *« Il est fondamental de proclamer que l'argent [l'impôt] ne peut en aucun cas se substituer à cette contribution constituée par une part de notre vie d'homme, de femme. Lieu symbolique où*

²⁹ « La citoyenneté se vit par l'adhésion à un projet et à des valeurs communes. » Fassier Jean-Pierre (général de corps d'armée), *La France et son service*, Paris, Assemblée nationale, 1995-1996.

*réside véritablement l'égalité [...] dans un domaine si nécessaire à la cohésion de la République. »*³⁰ Ceci n'est pas quantifiable mais dans une époque où chaque action doit avoir une efficacité, un indicateur, une rentabilité, la société française sait qu'il faut plus pour construire une véritable communauté nationale. Dans le même esprit, l'amiral Lanxade souligne que « *dans un monde où triomphe le libéralisme économique, il ne faudrait pas, notamment, que les élites du pays, en se tournant trop exclusivement vers la fonction économique, oublie tant les impératifs de la cohésion nationale que ceux de la coopération internationale* »³¹

L'armée n'a pas un rôle premier dans la description d'un nouveau parcours citoyen. Pour autant, elle ne peut pas être absente de ce débat car elle demeure une composante essentielle de la vie de la Nation en la défendant. Être absent de ce débat serait un pas de plus dans le cantonnement du militaire à un rôle de technicien de la guerre. Parce qu'elle défend les portes de cette Cité, l'armée a un rôle à y jouer.

Quoi qu'il en soit, si le besoin de refondation du parcours citoyen semble patent, la volonté politique associée semble réduite pour créer ce moment fédérateur : une période citoyenne universelle et centralisée. Les faibles possibilités pour créer cette période sont certainement un point clé.

b. Pouvoir : l'hypothèse d'un service citoyen universel. Une solution ambitieuse dans un contexte très contraint.

A l'heure de la primauté de la vie individuelle, le temps devient un enjeu majeur dans une société de l'instant. L'impôt du sang n'est plus mais l'impôt du temps pourrait encore avoir toute sa valeur et deviendrait même un acte significatif.

La donne change néanmoins d'emblée : d'une cohorte exclusivement masculine en 1996, il s'agirait aujourd'hui de travailler sur la cohorte complète de jeunes femmes et de jeunes hommes³². Les structures militaires qui accueillaient les appelés ont aujourd'hui été cédées. Seules les structures de l'éducation nationale pourraient, en dehors des périodes scolaires, être utilisées pour ce parcours citoyen centralisé.

³⁰ Crépin Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard (Folio histoire), 2009.

³¹ Lanxade, *Op.cit.*

³² Ceci constitue un vivier à absorber variant entre 790 000 et 850 000 jeunes selon les années de naissance. Source INSEE.

Le projet exposé³³ par le député Yves Blein aux lendemains des attaques terroristes contient en substance tous les éléments d'un renouveau ambitieux du parcours citoyen avec la mise en place d'un service national républicain obligatoire. Ce projet de service en deux temps verrait une première partie centralisée en internat qui serait suivie d'une période plus longue, décentralisée et fractionnable, auprès des missions de services public.

Néanmoins, à ce jour seule une augmentation du budget en faveur du service civique volontaire a été votée et rien n'indique que ce projet voit le jour dans un futur proche. Solution parfaitement recevable pour faire vivre à cette jeunesse le Pacte Républicain, sa réalisation suppose que l'Etat et les collectivités territoriales acceptent de consacrer les moyens financiers pour mettre en place ces structures. Seule une volonté politique ferme pourrait permettre de débloquer ces moyens. Malgré les appels réguliers tous partis politiques confondus, malgré les carences évidentes du dispositif actuel, malgré une opinion publique globalement favorable, aucune décision n'a encore été prise. Si l'idée de contraindre à nouveau les jeunes pour une période donnée peut freiner, c'est certainement la contrainte financière qui arrête tout progrès de ce type de réforme.

c. Agir : participer en se tournant vers les jeunes qui ont le moins de repère. La place et la juste contribution des armées dans le dispositif citoyen.

*« Le monde dans lequel vit la jeunesse qui rejoint nos rangs est celui de l'instantané, du « gagnant-gagnant » et du paradoxe de l'individualisme triomphant avec le culte du réseau social. Mais c'est également celui de la générosité, de l'engagement absolu et l'acceptation de tous les sacrifices pour peu que la cause soit jugée noble. »*³⁴ La jeunesse est cette période par essence où l'individu est prêt à donner sans chercher nécessairement à recevoir. Ce constat peut déjà être fait au regard de nombreuses actions menées à tous niveaux, de l'Etat jusqu'à certaines initiatives individuelles.

Particulièrement, les jeunes classés défavorisés, grandissants dans des établissements scolaires classés REP³⁵, citadins ou ruraux, peuvent parfaitement intégrer le Pacte Républicain sous réserve que l'on puisse offrir un dispositif attractif à temps dans leur parcours. De fait, de nombreuses actions sont déjà entreprises. Service civique, EPIDE³⁶, cordée de la réussite³⁷,

³³ Blein Yves (député), *Plaidoyer pour un Service national républicain obligatoire*, www.lemonde.fr, 30 janvier 2015.

³⁴ Bosser Jean-Pierre (général d'armée), Directive Ressources Humaines-Armée de Terre, 2015.

³⁵ Réseau Education Prioritaire

³⁶ Etablissement Public et d'Insertion Dans l'Emploi.

SMV³⁸ et SMA³⁹ pour l'outre-mer, plan égalité des chances⁴⁰ forment déjà une liste d'initiatives extrêmement utiles. La présence de l'armée ou de ses méthodes est ici notable.

Si l'enseignant n'a pas qu'une unique mission de transmission de savoir, le militaire n'est pas qu'un technicien de la guerre faisant partie de l'outil de défense. L'armée est par essence une institution où les valeurs structurantes sont très fortes. Du port de l'uniforme jusqu'aux valeurs de don de soi, elle propose un progrès dans l'institution par le mérite. « L'escalier social »⁴¹ est ainsi un terme particulièrement utilisé pour montrer que ce sont ceux qui font des efforts qui sont à termes récompensés.

A défaut de pouvoir mettre en place un service citoyen universel, ces dispositifs séparés sont un premier pas pour agir au profit des jeunes qui ont le moins de repère. Ils reprennent toute leur place dans la Nation et deviennent les meilleurs ambassadeurs du Pacte Républicain. Après avoir échoué dans le système scolaire de masse, ils expérimentent un véritable progrès véhiculé par des organismes qui incarnent ce Pacte Républicain. Encore insuffisant pour couvrir tous les besoins qu'auraient une cohorte de jeune français, ils restent une première étape dans ce que serait un service citoyen universel. Les jeunes diplômés pourraient prendre part à cette tâche pour l'enseignement des matières dans le cadre d'un tutorat.

Finalement, si l'armée n'a plus un rôle premier dans l'éducation de tous les citoyens, ses valeurs et méthodes sont toujours d'actualité pour faire vivre le Pacte Républicain aux jeunes qui n'en n'ont pas encore pris conscience. A ce stade, la diversité et la décentralisation des programmes des acteurs de l'insertion permettent d'attirer les jeunes en recherche de cadre. Ils constituent surtout une base tangible pour tout dispositif qui voudrait créer un nouveau service civil obligatoire. En définitive, la mise en place d'un service civil universel faisant vivre aux jeunes l'identité républicaine et la cohésion sociale serait l'héritage le plus fructueux du service militaire.

³⁷ Les cordées de la réussite sont des dispositifs de l'Education Nationale qui visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.

³⁸ Service Militaire Volontaire

³⁹ Service Militaire Adapté.

⁴⁰ Le Plan égalité des chances mis en place par le ministère de la Défense cherche à travers de multiples actions à inculquer la valorisation du mérite et promeut la mixité sociale. Tutorat, Cadets de la Défense, classes de Défense et de sécurité globale et Lycées de la Défense font parties de ce plan.

⁴¹ « Les militaires préfèrent parler « d'escalier social » plutôt que « d'ascenseur social » : il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton pour y arriver, il faut monter les marches une à une... » Gérard Gachet (délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances), *La Défense est plus que jamais un outil essentiel de promotion sociale*, Armées d'aujourd'hui, N° 402, Novembre 2015.

Les actes terroristes des 7-9 janvier et du 13 novembre 2015 ont éveillé chez nos concitoyens une conscience des valeurs républicaines et une volonté de les défendre. Les manifestations populaires du 11 janvier 2015 sont à ce titre les premiers signes d'une résilience de la Nation même si la question de la capacité de maintien de cette mobilisation demeure. La description d'un continuum sécurité intérieure et défense à l'extérieur et les mesures et opérations afférentes sont les premières réponses concrètes de l'Etat face à cette menace.

Néanmoins, le départ de jeunes français pour rejoindre Daesh pose plus largement la question de l'éducation civique et républicaine de nos jeunes. C'est dans ce contexte que les appels au retour du service national prennent un nouveau jour. L'unité nationale construite durant la III^e République avait été remplacée par la prééminence des intérêts individuels des années 1960. Le phénomène historique et social de balancier entre intérêt individuel et primat du collectif, entre liberté et égalité, serait-il en train d'entamer un nouveau mouvement ?

Cet équilibre est avant tout une donnée sociale et politique où l'armée peut devenir un atout mais en aucun cas une fin. Sans justification de menace stratégique, le service militaire ne peut figurer comme une solution. Il est au mieux l'un des moyens pour atteindre l'effet final recherché, fonder les bases d'un citoyen acceptant le partage et la solidarité dans un espace où il choisit un avenir commun.

Le parcours citoyenneté se voulait justement être le fil guide de tout jeune français pour son éducation civique. Ce processus a montré ses limites dans la transmission de l'esprit de défense et plus largement des grands principes de la citoyenneté française.

Dans ces conditions, la question d'un moment commun plus long pour tous les jeunes français redevient une solution possible pour consolider ce parcours citoyen. C'est la question d'un service national civil et universel dont les modalités devraient faire l'objet d'une étude particulière.

Nous avons pu souligner que la participation de l'armée à ce processus ne pourrait se faire qu'en tant qu'élément concourant car la mise en place d'un service militaire massif n'a plus lieu d'être. En revanche, l'armée ne peut être absente de ce débat et doit proposer sa contribution notamment pour les jeunes qui ont le plus besoin d'un cadre. Forte de son approche globale et de sa puissance structurante, l'armée ne doit pas quitter la table de ce débat mais elle ne peut pas tout. Il s'agit de la définition de son rôle social, équilibré entre sa mission de défense et sa place dans la Nation.

Dans ce cadre, les nombreux dispositifs déjà existants sont autant d'initiatives qui permettent de donner une impulsion nouvelle à des jeunes en difficultés. Le modèle du service militaire

volontaire reste le moyen réaliste de contribuer à l'effort de la Nation pour participer à la formation d'une partie de la jeunesse en recherche de repère.

Pour être efficace, cette contribution devrait néanmoins s'inscrire dans un plan coordonné entre tous les acteurs de la formation des jeunes. Dès lors, les dispositifs concourant proposés par la Défense pourraient se révéler plus efficace en lien plus étroit avec les REP et cordées de la réussite, autant de mesures utiles qui permettent à des jeunes de se construire dans notre société. Mais ces dispositifs mériteraient d'être mieux coordonnées afin de mettre les efforts en synergie. Les initiatives isolées seraient regroupées pour que l'effort collectif puisse démultiplier les effets et trouver une cohérence géographique.

Finalement, les efforts de l'Etat pourraient être rassemblés sous une même entité interministérielle pour coordonner l'éducation civique et l'éducation des jeunes qui ont le moins de repère. Fort d'un budget unique, ce regroupement permettrait efficacité et cohérence. Cette entité deviendrait également l'embryon d'un nouveau service civil obligatoire.

« Nos militaires défendent avec foi les valeurs de la France : la liberté, ils combattent pour elle ; l'égalité, ils la vivent sous l'uniforme ; la fraternité, ils la construisent au quotidien. L'armée, lieu de brassage et de promotion sociale, est un puissant contre narratif au discours des terroristes qui cherchent, par la division, l'implosion de la société. »⁴² Les fondements du soldat d'aujourd'hui sont finalement semblables à ceux du soldat de Valmy. Nos futurs citoyens ne devraient certainement pas être éloignés de ces principes tant que nous rechercherons une identité républicaine. Seul le temps passé ensemble permet de faire vivre la citoyenneté et donne un sens concret aux principes de la République qui fondent la cohésion nationale. C'est probablement ce rapport au temps qui permettra de créer un espace à part pour le citoyen à venir.

⁴² Général d'armée Pierre de Villiers, *Gagner la guerre ne suffit pas à gagner la paix*, Le monde, 21 janvier 2016.

Bibliographie

Le corpus suivant a nourri la réflexion de ce mini-mémoire en allant du général au particulier. Les ouvrages généraux et revues généralistes permettent de rassembler les données historiques pour mieux comprendre les interactions entre le service militaire et la société française. En outre, le témoignage du général de corps d'armée (2S) Jean-Louis Vincent a permis une compréhension d'autant plus riche des enjeux et tractations en place au moment des débats sur la professionnalisation. Enfin, les ouvrages, les revues et études spécialisées forment un recueil d'arguments qui permettent de mieux réfléchir les possibilités d'adaptation. De fait, de nombreux ouvrages ont traité le sujet du service national et il ne s'agit donc pas d'en retracer la chronologie. En creux, cette bibliographie devient finalement une ressource essentielle pour comprendre les fondements citoyens établis lors de la III^e République et déterminer ainsi comment et dans quelle mesure ils seraient encore applicables.

Ouvrages généraux

Crépin Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard (Folio histoire), 2009, 528 p.

Crépin Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, Arras, Artois Presse Université, 1998, 258 p.

Thieblemont André (colonel), *Les français et le service national : ses fonctions et ses représentations dans la société française contemporaine (1970-1996)*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1997, 134 p.

Seguin Philippe (président de l'assemblée nationale), *Rapport d'information « La France et son service »*, Paris, Assemblée nationale, 1995-1996.

Vinçon Serge (sénateur), *Rapport d'information « l'avenir du service national »*, Paris, Sénat, 1995-1996.

Rapport de la cours des comptes, *De la suspension de la conscription à la création d'une armée professionnelle*, Paris, Cours des comptes, 2004.

Trucy François (sénateur), *Rapport d'information sur la professionnalisation des armées à mi-parcours*, Paris, Sénat, 1999-2000.

Ouvrages spécialisées

Bessin Marc, *Autopsie du service militaire : 1965-2001*, Paris, Autrement (Mémoires), 2001, 205 p.

Cailleteau François, *La conscription en France : mort et résurrection ?*, Paris, Economica, 2015, 103 p.

Thieblemont André (colonel), *La fin du régiment ? 30 ans de déstructuration de l'organisation tactique régimentaire*, Rapport de l'IFRI, Focus stratégique n°48, 2013.

Chirac Jacques (président de la République), *Discours sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national*, Paris Ecole Militaire, 23 février 1996.

Revues générales – Ressources numériques

Becquet Valérie, *Introduction*, Agora, www.cairn.info,

www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2008-1-page-14.htm

Vautravers Alexandre, *Aux armes citoyens ! Vers une renaissance de la conscription en Europe ?*, P@ges Europe, www.ladocumentationfrancaise.fr,

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000753-aux-armes-citoyens-!-vers-une-renaissance-de-la-conscription-en-europe-par-alexandre/article>

Snégaroff Thomas, *Le service militaire : le retour d'une institution qu'on pensait disparue*, www.franceinfo.fr,

<http://www.franceinfo.fr/emission/histoires-d-info/2014-2015/le-service-militaire-le-retour-d-une-institution-qu-pensait-disparue-21-01-2015-04-55>

Bastie Eugénie, *Petite histoire du service militaire en France*, www.lefigaro.fr,

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/19/01016-20150119ARTFIG00121-petite-histoire-du-service-militaire-en-france.php>

Khalek Rand et Boyajeau Vincent, *Service militaire : qu'en pensent les lycéens*, www.lepoint.fr,

http://www.lepoint.fr/societe/service-militaire-qu-en-pensent-les-lyceens-23-01-2015-1898962_23.php

Beyer Caroline et Verduzier Pauline, *Charlie Hebdo : ces minutes de silence qui ont dérapé dans les écoles*, www.lefigaro.fr, 9 janvier 2015 mis à jour le 20 janvier 2015,

www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/09/01016-20150109ARTFIG00338-ces-minutes-de-silence-qui-ont-derape-dans-les-ecoles.php

Blein Yves (député), *Plaidoyer pour un Service national républicain obligatoire*, www.lemonde.fr, 30 janvier 2015,

www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/30/creons-un-service-national-republicain-obligatoire_4567120_3232.html

Revue spécialisée

Boniface Xavier, Revue Annales historiques de la Révolution française, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, s.l, Société des études robespierristes avec le concours du CNRS, 2004.

Boulangier Philippe, Revue Internationale d'Histoire Militaire, *La conscription en France au xxe siècle : de l'armée de masse à l'armée professionnelle*, s.l, Institut de Stratégie Comparée, 2005.

Lanxade Jacques (amiral), Revue Etudes, *De la conscription à l'armée professionnelle*, s.l, Société d'Édition de Revues, 2005.

Boëne Bernard, Revue française de sociologie, *La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique*, s.l, Presse de Sciences Po, 2003.

Ironde Bastien, Revue Inflexions, *Professionnalisation : le processus décisionnel*, Paris, La documentation française, 2013.

Revue spécialisée – Ressources numériques

Buffotot Patrice, *La conscription en France : mythes et réalités*, Institut de Stratégie Comparée, www.institut-strategie.fr,

http://www.institut-strategie.fr/Klein_Klein-Reforme%20politique_10.html

Reportages spécialisés – Ressources numériques

Rozenberg Corinne et Diphy Mariani, *Le service militaire, parcours intime du combattant, Sur les docks*, www.franceculture.fr,

<http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-%C2%AB-le-service-militaire-le-parcours-intime-du-combattant-%C2%BB-2014-01-14>

Laurentin Emmanuel, *Histoire des relations de l'armée à la Nation*, La fabrique de l'histoire, www.franceculture.fr

<http://www.franceculture.fr/emission-la-fabrique-de-l-histoire-histoire-des-relations-de-l%E2%80%99armee-a-la-nation-44-2012-02-16>

Bernard Philippe et Cahen Juliette, *Bon pour le service militaire*, www.ina.fr, <http://www.ina.fr/video/4638793001>

Etudes spécialisées – Thèses – Colloques

Gaignault, *Recréer une garde nationale ou comment réparer les dégâts de la suspension de service militaire tout en préservant les acquis de la professionnalisation*, Paris, La tribune du CID, 2007.

Lecomte Jean-Philippe, *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001)*, Paris, IEP Paris, 2001, 2 vol, 866 p.

Azoulay Pierre, *Les enjeux de la réforme du service national : transition, reconversion, motivation*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1998.

Paquetteau Bernard, *Analyse des termes du débat sur la réforme du service national, 1996-1997 : jeux rhétoriques et enjeux idéologiques : "représentation de la réforme des armées au travers des médias du 22 février 1996 aux décisions parlementaires"*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1997.

Centre d'études d'histoire de la défense, *La conscription d'hier à aujourd'hui. Actes du débat organisé le 8 mars 2000*, Paris, Ministère de la Défense, 2000.

Centre d'études d'histoire de la défense, *L'organisation du service militaire, reflet des évolutions de la société française : actes de la journée d'études du 22 novembre 2005*, Paris, Ministère de la Défense, 2000

Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, *La professionnalisation des Armées : quels sont les chances et les risques d'un projet ambitieux ?*, Paris, 52^e session nationale.

Laboratoires de l'IRSEM, *Le rôle social des Armées, perspectives comparatives et actualité*, s.l, s.n, 2012

Témoin

Vincent Jean-Louis (général de corps d'armée), Major Général de l'armée de terre de 2001 à 2003, adjoint puis Général Directeur central du service national de 1998 à 2001, entretien oral libre réalisé le 18 février 2016 à l'Ecole Militaire.

Lors de cet entretien le général de corps d'armée nous a remis un exemplaire de son discours « *conscription et citoyenneté* » prononcé le 18 octobre 2006 à DOLE.

Annexe 1



Horace Vernet, *La Bataille de Valmy*, 1826